

Allocution de Monsieur Georges Siffredi

Président du Département des Hauts-de-Seine

Séance publique du 14 octobre 2022

Rapport sur le mandat spécial en Arménie

Mes chers collègues,

La première délibération de notre séance publique concerne l'approbation d'un nouveau mandat spécial pour permettre le déplacement d'une délégation départementale que j'aurai l'honneur de conduire en Arménie du 30 octobre au 3 novembre prochain.

Ce déplacement, qui était initialement prévu au mois de septembre, a dû être reporté en raison de l'offensive menée par l'Azerbaïdjan, en rupture du cessez-le-feu conclu le 9 novembre 2020. Des frappes ont visé en plusieurs endroits le territoire souverain de la République d'Arménie, dans le Sud et le Sud-est du pays, faisant parmi les militaires plusieurs centaines de morts des deux côtés de la frontière.

Lors d'un Conseil de sécurité réuni à la demande de la France, le représentant permanent de l'Arménie auprès de l'ONU a rappelé que l'Azerbaïdjan mène une action méthodique de destruction du patrimoine culturel et religieux arménien, visant à faire disparaître toute trace de la culture et du peuple arménien sur les territoires qu'il revendique.

Lors de la guerre dans la région du Haut-Karabagh qui, à l'automne 2020, avait entraîné de nombreuses destructions et plus de 6.500 morts, forçant les Arméniens à choisir entre l'exil et le cercueil, notre Assemblée avait exprimé sa solidarité et son soutien au peuple arménien, en adoptant deux vœux appelant au respect de l'intégrité territoriale de l'Arménie et à la reconnaissance du Haut-Karabagh.

Les violents affrontements qui ont marqué ces dernières semaines témoignent d'une nouvelle escalade des tensions entre les deux pays.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle s'inscrit dans un contexte international dominé par la guerre en Ukraine, et ses effets sur l'autonomie énergétique de l'Europe. L'accord de coopération conclu entre l'Union européenne et Bakou, pour accroître les importations de gaz en provenance d'Azerbaïdjan et réduire la dépendance vis-à-vis du gaz russe, ne doit pas conduire à affaiblir la voix que les démocraties occidentales, et notamment la France, portent pour exiger le respect du cessez-le-feu, la recherche d'une solution pacifique durable et le respect de l'intégrité territoriale d'un Etat souverain.

La République d'Arménie ne saurait être sacrifiée sur l'autel des intérêts économiques des Etats européens.

Plus que jamais, la France doit montrer sa détermination à faire respecter le droit international, et son refus sans appel de toute tentative d'annexion de territoires arméniens. La fermeté affichée face à la Russie doit prévaloir, également, face à l'Azerbaïdjan, et l'on ne saurait tolérer que la communauté internationale fasse preuve d'une passivité, cynique et coupable, face à l'agression caractérisée du gouvernement de Bakou.

C'est le message que je porterai auprès des autorités de la région du Tavousch qui est, comme vous le savez, frontalière de l'Azerbaïdjan.

J'ai tenu à reprogrammer au plus vite notre déplacement afin de leur témoigner, en cette période d'incertitude marquée par un fragile retour au dialogue, notre amitié indéfectible, et de leur exprimer notre profond et sincère soutien. La rencontre, sur le terrain, avec nos partenaires, pour poursuivre le programme de coopération décentralisée que nous conduisons depuis 2011, est – mieux que tout discours – un témoignage concret de notre engagement à leurs côtés.



www.hauts-de-seine.fr

